



COMPOSITION DES JURYS
UFR STAPS
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) ;
VU les arrêtés du 26 juin 2024 accédant l'Université de Bourgogne à délivrer le DEUST Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du DEUST Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025 et pour les 3 délibérations - semestre 1, semestre 2 et session 2 :

Présidente : Estelle MINGAM

Membres :

Jonathan CATON
Marie-Pierre CHAURAY
Philippe DEBARBIEUX
Véronique DEFOSSE
Florent FOUQUE
Alain GRAILLOT
Franck MOREL
Delphin TISSIER

Article 2 :

Le directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté est par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR STAPS et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 12 novembre 2024

Hervé ASSADI
Directeur de l'UFR STAPS-Université de Bourgogne
3, allée des stades universitaires - 21077
21078 DIJON CEDEX
Tél. : 03 80 39 67 11
herve.assadi@u-bourgogne.fr